

PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-97

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 3 février 2020. Ce règlement a été approuvé par la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du 1^{er} juin 2020, comme en fait foi le certificat de conformité du greffier délivré en date du 4 juin 2020.

Règlement numéro 2710-97 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal

Le présent règlement est entré en vigueur le 4 juin 2020 et peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 juin 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

PROMULGATION
BY-LAW NUMBER 2710-97

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on February 3, 2020. This by-law was approved by the directrice de l'urbanisme of the Service de l'urbanisme et de la mobilité on June 1, 2020, as per the certificate of conformity issued by the clerk of the municipality on June 4, 2020.

Règlement numéro 2710-97 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal

The present by-law became effective on June 4, 2020, and may be consulted at borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 8, 2020.